

## Relevé des décisions

### **Ouverture des travaux**

La Conférence ministérielle observe un moment de silence, en hommage à Charles Aznavour, décédé le 1<sup>er</sup> octobre 2018, et salue la vie et l'œuvre exceptionnelles de ce monument de la chanson, qui a formidablement servi et fait rayonner la langue française jusqu'au bout de la terre, pour reprendre les paroles de son célèbre *Emmenez-moi*.

La Conférence ministérielle observe également un temps de silence à la mémoire du président de la République socialiste du Vietnam, M. Tran Dai Quang, décédé le 21 septembre 2018.

Elle adresse sa sympathie et sa solidarité à Haïti, victime, le 7 octobre 2018, d'un violent tremblement de terre.

La Conférence ministérielle exprime sa reconnaissance aux autorités et au peuple arméniens pour leur accueil chaleureux et pour tous les efforts déployés pour l'organisation de ces travaux.

### **CMF-35/2018/D173 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux**

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la 35<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie sont adoptés.

Le Bureau de la Conférence est composé comme suit :

- Président : Arménie ;
- Vice-présidents : Madagascar, Laos, Andorre ;
- Rapporteur général : Tchad.

### **CMF-35/2018/D174 : Adoption du rapport de la 34<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle**

La Conférence ministérielle adopte le rapport de sa 34<sup>e</sup> session, tenue à Paris les 25 et 26 novembre 2017.

### **CMF-35/2018/D175 : Rapport de la Secrétaire générale sur les conclusions des travaux de la 105<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie (Erevan, 7 octobre 2018)**

À la suite du rapport présenté par la Secrétaire générale de la Francophonie, la Conférence ministérielle salue le travail de Son Excellence M<sup>me</sup> Michaëlle Jean et les conclusions auxquelles la 105<sup>e</sup> session du Conseil permanent est parvenue au terme de ses travaux, ainsi que l'ensemble des activités déployées au long de l'année 2018. Elle exprime son plein appui aux actions menées par l'OIF pour promouvoir et donner corps aux valeurs et aux missions de la Francophonie, notamment au service de la paix, de l'État de droit, de la démocratie, des droits et des libertés.

Ayant entendu les interventions des États et gouvernements sur la situation politique dans leurs pays et dans l'espace francophone, la Conférence ministérielle encourage le dialogue inclusif ainsi que le règlement pacifique des crises et des différends dans tous les pays et régions qui traversent des situations difficiles. Elle réitère sa ferme condamnation du terrorisme et manifeste sa solidarité à l'endroit de tous les pays touchés par de tels actes, en renouvelant ses appels à une mobilisation internationale forte et concertée pour lutter contre ce fléau mondial. Elle se félicite à cet égard de la mise en place d'un réseau francophone de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme.

S'agissant de la préparation du XVII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, qui se déroulera les 11 et 12 octobre 2018, la Conférence ministérielle salue le choix du thème *Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone*, dans un contexte marqué par des tentations de repli sur soi et de rejet de l'altérité.

La Conférence approuve le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du Sommet, qu'elle transmet à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

Après avoir procédé à l'examen de l'avant-projet de la Déclaration d'Erevan, la Conférence ministérielle transmet ce document au Sommet. Ce faisant, elle considère que toutes les questions relatives aux droits de l'Homme sont pertinentes dans le cadre de la Francophonie et, dans ce contexte, prend acte du débat sur la peine de mort qui s'est tenu lors de la 105<sup>e</sup> session du CPF. Elle prend acte également du retrait du paragraphe 10 sur la peine de mort dans l'avant-projet de la Déclaration d'Erevan, et décide de poursuivre le dialogue sur la peine de mort dans le cadre des instances, dans la perspective du Sommet de Tunis en 2020. S'agissant des paragraphes 27 à 29 sur le Moyen Orient, qui n'ont pas encore fait l'objet de consensus, les discussions se poursuivent en vue de parvenir à un accord avant l'ouverture du Sommet.

La Conférence ministérielle transmet également au Sommet le projet de l'Appel francophone pour le Vivre ensemble, document innovant proposé par l'Arménie pour mettre de l'avant, de façon non contraignante, l'ensemble des principes et valeurs qui régissent ce Vivre ensemble.

La Conférence ministérielle adresse en outre au Sommet, pour adoption, six projets de résolutions portant respectivement sur :

- les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone – avec une réserve du Gabon sur le paragraphe concernant la mer de Chine méridionale ;
- l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme ;
- le 25<sup>e</sup> anniversaire des Principes de Paris ;
- la participation culturelle ;
- le transfert de connaissances et la valorisation de la recherche ;
- les maladies tropicales négligées.

En ce qui a trait aux candidatures reçues, la Conférence ministérielle formule à l'attention du Sommet des recommandations favorables aux demandes de passage du statut d'observateur à celui de membre associé, déposées par :

- les Émirats arabes unis – le Canada-Québec et le Canada Nouveau-Brunswick émettant toutefois des réserves ;
- le Kosovo – sous réserve de faire figurer en annexe les déclarations individuelles de treize États membres : l'Arménie, le Burundi, le Cabo Verde, le Cambodge, le Congo, la République démocratique du Congo, la Grèce, le Laos, le Liban, le Maroc, la Moldavie, la Roumanie et le Vietnam ;
- la Serbie.

Elle formule et transmet également au Sommet des recommandations favorables aux candidatures pour l'obtention du statut d'observateur émanant de :

- la Gambie ;
- l'Irlande ;
- Malte ;
- l'État de la Louisiane aux États-Unis d'Amérique.

**CMF-35/2018/D176 : Huis clos**

La Conférence ministérielle a tenu une séance à huis clos réservée aux membres de plein droit, sur le thème *La coopération de la Francophonie avec les organisations régionales et sous-régionales : enjeux politiques et économiques*, en vue d'échanger sur les voies et moyens de valoriser ces coopérations, dégager les complémentarités pertinentes et affirmer le rôle de passerelle que peut jouer la Francophonie entre les différentes organisations régionales et sous-régionales et entre celles-ci et les organisations internationales.

**CMF-35/2018/D177 : Bilan des engagements du Sommet d'Antananarivo**

La Conférence ministérielle a pris connaissance des principaux éléments du bilan des engagements du XVI<sup>e</sup> Sommet à Antananarivo, présentés par Madagascar, et dont le détail figure dans les tableaux de suivi. Elle félicite le pays hôte du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie pour cet exercice de suivi et de reddition très éclairant.

**CMF-35/2018/D178 : Coopération multilatérale francophone et questions administratives et financières de l'OIF**

La Conférence ministérielle a entendu l'exposé de la Secrétaire générale de la Francophonie sur le bilan des actions de coopération menées depuis la 34<sup>e</sup> session de la CMF pour répondre aux quatre missions du Cadre stratégique de la Francophonie ainsi que pour mettre en œuvre les résolutions adoptées par les ministres. Elle a mis notamment en exergue les actions politiques, celles relatives aux stratégies économique, numérique et jeunesse, ainsi que la contribution de la Francophonie aux Objectifs de développement durable. La Secrétaire générale a en outre fait part de la publication du rapport *Migrations dans l'espace francophone : approche, actions et perspectives pour la Francophonie*, qui fait suite au huis clos thématique organisé lors de la précédente session de la CMF, ainsi que des rapports *La langue française dans le monde*, *L'état de la Francophonie numérique*, et *Francophonie et Développement durable – Innovations et bonnes pratiques*. Elle a également souligné le projet de Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, comme l'un des documents majeurs du Sommet d'Erevan, ainsi que la poursuite des actions en faveur des jeunes, illustrée, notamment, à travers l'initiative *Libres ensemble* et la 2<sup>e</sup> Conférence internationale des jeunes francophones, tenue à Genève du 17 au 19 septembre 2018.

La Conférence ministérielle a également entendu l'intervention de l'Administrateur de l'OIF qui a présenté la nouvelle programmation quadriennale 2019-2022, resserrée autour de 18 grands programmes, tout en visant à une amplification des actions de la programmation précédente adoptée à Dakar en 2014. L'Administrateur s'est félicité que cette programmation, décentralisée grâce aux Bureaux régionaux de l'OIF, ait été élaborée avec l'ensemble des partenaires de l'Organisation. Il a enfin présenté les grandes lignes du budget 2019-2022 de l'OIF, se réjouissant du maintien de l'enveloppe budgétaire consacrée aux programmes à hauteur de 36 millions par an, cela grâce aux économies réalisées par l'OIF en matière de fonctionnement et d'investissement, à l'indexation des contributions statutaires pour tenir compte de l'inflation et au recouvrement en cours des arriérés de contributions des États et gouvernements.

La Conférence ministérielle a enfin entendu les interventions des représentants des opérateurs directs – l'AUF, TV5Monde, l'Université Senghor d'Alexandrie et l'AIMF –, et des conférences ministérielles permanentes – la Confémen et la Conféjes –, sur les principaux éléments de la mise en œuvre de leurs programmations.

En saluant l'ensemble de ces interventions et les actions menées, la Conférence ministérielle se félicite de l'approche inclusive et participative ayant présidé à la mise en œuvre de la coopération multilatérale, dans le respect des champs d'intervention de chacun. Elle félicite l'OIF pour le travail réalisé sur la période 2015-2018.

La Conférence ministérielle salue le travail méthodique et progressif conduit par l'OIF pour élaborer une nouvelle programmation rationalisée et répondant aux nouveaux enjeux du monde, notamment en matière de lutte contre la radicalisation violente, de réponses aux défis liés aux migrations, de mobilisation de la jeunesse ou encore en faveur de l'enseignement de qualité du français et en langue française, tout en favorisant également des transversalités en faveur de la langue française, de la jeunesse, du numérique et de l'égalité femme-homme.

A ce propos, elle approuve le projet de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, et se réjouit particulièrement de son adoption par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du XVII<sup>e</sup> Sommet. Elle apprécie également la consolidation des actions relatives aux stratégies économique et numérique, notamment pour l'inclusion des jeunes.

La Conférence ministérielle félicite le Sénégal qui a été désigné par acclamation pour accueillir la 4<sup>e</sup> édition des Jeux olympiques de la jeunesse en 2022 (JOJ 2022), lors de la 133<sup>e</sup> session du CIO. Elle se réjouit de l'attribution, pour la première fois, de cet événement sportif majeur à un pays africain et formule le vœu que cette importante manifestation mette en valeur la langue française, langue officielle et de travail du mouvement olympique. La Conférence ministérielle invite les États de la Francophonie à assurer une bonne participation de la jeunesse francophone aux JOJ 2022.

La Conférence ministérielle se réjouit de l'adoption, par le CPF, de la Politique de consolidation de la transparence de l'OIF. Elle salue l'allocation de 1,5% des contributions statutaires et volontaires à l'amorce de la mise en œuvre de cette politique et aux activités de planification, d'évaluation et d'audit interne et externe, visant le renforcement de la bonne gouvernance et de la démarche de gestion axée sur les résultats.

Au terme de ses échanges, la Conférence ministérielle :

- entérine l'ensemble des décisions et recommandations relatives aux questions de coopération et aux questions administratives et financières prises par le Conseil permanent ;
- adopte la programmation quadriennale 2019-2022 de l'OIF ;
- adopte la résolution portant adoption du budget et fixation des contributions statutaires de l'OIF au titre de l'exercice 2019-2022, sachant que l'indexation de 1,5% fera l'objet d'un examen annuel à partir du budget de 2020, pour en déterminer le taux adéquat ;
- adopte la résolution portant ouverture des crédits au titre de l'année 2019 ;
- décide la création d'un bureau de l'OIF pour l'Afrique du Nord en 2019 à Tunis (Tunisie) ainsi que d'un bureau de l'OIF pour le Moyen-Orient en 2020 ou 2021 à Beyrouth (Liban) ;
- renouvelle pour quatre ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le mandat de la présidente du Tribunal d'appel de l'OIF exercé par M<sup>me</sup> Louise Otis (Canada-Québec) et des deux assesseurs : M. Joseph Chaoul (Liban) et M<sup>me</sup> Alimata Coulibaly Ouy (Burkina Faso). Elle désigne en outre M. José Christian Londoumon (RCA) au poste de président suppléant, ainsi que M. Papa Makha Ndiaye (Sénégal) et M<sup>me</sup> Anick Hélène Bidia Zadi (Côte d'Ivoire) comme assesseurs suppléants.

#### **CMF-35/2018/D179 : Rapport de l'auditeur externe de l'OIF et du FMU**

La Conférence ministérielle a entendu le rapport de l'auditeur externe de l'OIF et du Fonds multilatéral unique (FMU) portant sur les états financiers de l'Organisation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et prend acte de sa certification sans réserve de ces états financiers. À l'instar de l'Administrateur de l'OIF, elle remercie la Cour des comptes du Royaume du Maroc pour son accompagnement, avec rigueur et disponibilité, depuis l'exercice 2014.

**CMF-35/2018/D180 : Nomination de l'auditeur externe de l'OIF et du FMU**

La Conférence ministérielle renouvelle le mandat de quatre ans de la Cour des comptes du Royaume du Maroc en qualité d'auditeur externe de l'OIF et du Fonds multilatéral unique (FMU), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**CMF-35/2018/D181 : Communications à la Conférence**

La Conférence a entendu les communications des représentants de plusieurs États et gouvernements membres associés et de plusieurs observateurs, qui ont témoigné du grand intérêt qu'ils attachent à leur appartenance à la Francophonie et exprimé leur souhait d'un approfondissement de leur place au sein de l'OIF.

La Conférence a en outre pris connaissance des activités de coopération menées par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en lien étroit avec l'OIF et le soutien des États et gouvernements. Le président de l'APF a mis l'accent sur les acteurs incontournables que sont les femmes et les jeunes ainsi que sur les problématiques des enfants sans identité et des jeunes migrants. Il a fait part de l'élaboration du nouveau cadre stratégique de l'APF.

**CMF-35/2018/D182 : Candidatures francophones**

La Conférence ministérielle prend acte des candidatures suivantes :

- l'Albanie, en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2022-2023 et pour la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en 2020 ;
- l'Arménie, comme membre du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies pour le mandat 2022-2024 ;
- le Burkina Faso, au poste de vice-secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT), dont l'élection est prévue au mois de novembre 2018 ;
- le Canada, à titre de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2021-2022 ;
- Djibouti, en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2021-2022 ;
- le Kosovo, pour devenir membre de l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC)-Interpol ;
- le Monténégro, comme membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2026-2027, comme membre du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies pour la période 2022-2024 et au Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) pour la période 2020-2022 ;
- la Tunisie, en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2020-2021 ;
- le Vietnam, en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2020-2021.

Elle prend note du souhait du Bénin d'accueillir le siège du Réseau francophone des ministres de l'économie numérique.

**CMF-35/2018/D183 : Date et lieu de la 36<sup>e</sup> session de la CMF**

À l'invitation de la Principauté de Monaco, la 36<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie se tiendra à Monaco, les 30 et 31 octobre 2019, sur le thème *Réconcilier l'humanité et la planète : perspectives dans l'espace francophone à la veille des 50 ans de l'OIF*.

**CMF-35/2018/D184 : Adoption du relevé des décisions**

La Conférence ministérielle adopte le relevé des décisions de sa 35<sup>e</sup> session. Le Secrétariat est chargé de la mise en forme définitive du relevé de ces décisions.